



Heures de travail à récupérer

Par **Spoonette**, le **05/01/2023** à **19:37**

Bonjour,

Pour expliquer ma situation j'ai commencé un CDD il y a 2 mois et le début de la journée commence à 7h mais ne pouvons pas venir à cette heure-là je prends le bus qui me fait arriver à 8h car je n'ai pas de voiture, c'est un accord avec mon supérieur. Mais au bout de ces deux mois il m'a annoncé qu'il fallait que je rattrape mes cinq heures que je rate chaque semaine, ce qu'il fait 60 heures est-ce qu'il a le droit de me demander de récupérer ces heures là malgré les mois passés ?

Par **BrunoDeprais**, le **05/01/2023** à **21:20**

Bonsoir,

Les écrits restent, les paroles s'envolent.

Le tout est de savoir ce qui est noté sur le papier.

Par **Lag0**, le **06/01/2023** à **06:40**

Bonjour,

Si j'ai bien suivi, vous arrivez donc une heure en retard chaque matin, mais rattrapez-vous cette heure dans la journée ? Si non, cette heure vous est-elle retirée de votre salaire ?